

8 Janvier 1830

Augt 1869.

Testament holograph

de M. Garnier

8 Jy 7

R. Durrio

Opus Men Deces

Portmee a Genvalles

Figuræ et Scenæ Variæ Notissimæ
Thibaultensis reformatæ istam se
d'apertum vel scilicet ac. Dicitur de eis
hunc velut In capitulo finitissimo 1820.

Melchior

Le 1er Janvier
Collegemey



Personne que Michel Garnier artiste peintre demeurant à Gonesse
rue des réservoirs n° 25, ai fait et sois tenu présent acte d'assigner mes dernières
volentes et révoquer tout actes antérieurs à celui-ci.

Je donne et lègue à Marie Louise Petit, mon épouse à compter du jour
de mon décès le quart de ~~mes biens~~ puis des biens de toute nature qui comprendront
ma succession la vie durante.

Pour assurer cet ~~dispositif~~, mes enfants seront tenus de prêter soit en rente
sur l'état, soit par obligation notariée et bien hypothéquée, soit en acquisition
d'immeubles, somme suffisante pour que mon épouse soit exactement payée par
remise des intérêts et arriérages qui lui tendront lieu de son ~~dispositif~~. Au tem-
ps la quittance.

Je lui lègue en entier, en toute propriété qui restera de mon mobilier
après le ventre si aucun désigne faisant partie de ma succession.

Un canapé six fauteuils deux bergères couverts en soie jaune, trois rideaux de
soie jaune et trois en mousseline, deux grandes glaces et une mercure
de la chambre, un grande pendule de la liture deux candélabres doré maté
deux petits vases de porcelaine, deux vases d'abbâtre blanc avec fleurbaies de celon
en bronze, une console en acajou, une étagère doré deux vases d'abbâtre,
un table à l'hôtel en acajou, deux tableaux l'un représente un coq de fer, l'autre
le lot pour la pénitence, deux autres représentants un dîner au café et une branche
de cassis, deux autres représentent le bœuf avec un branche de laurier, deux autres
représentent des encognures de cheminée l'un un vase d'abbâtre et accessoires, l'autre un vase
de porcelaine, deux autres de porcelaine et fruits, deux chenets jelle et grimaude
une tôle ^{d'argent rubis} ^{de bronze} un portrait du fils de Charles le Roi d'Angleterre, une table jardinière pour
une couchette en bois de mastic une commode en acajou, un secrétair en acajou
une bibliothèque en acajou, deux chandelles en forme de canon doré maté
six chaises d'acajou couvertes en velours d'utrich vert, deux encognures de marbre
jaune, quatre rideaux de fenêtre en taffetas vert les rideaux du lit idem
deux vases de porcelaine fond bleu ^{salle à manger}

une table ronde d'acajou et les étouges en bois blanc, deux tableaux de fruits,
trois tableaux d'œufs étrangers, deux feuillettes de vin de Bourgogne de 1819.
cristal des ^{pièces} verres ^{argenterie} et bijoux en or
autres grâces huit couverts affittés et la vaisselle à pâtisserie un gâteau une tasse et
une soucoupe un sucrier une cuillière et la soucoupe pour la cuillière à café un 4 vermeille
un cuillière une cuillière à saupoudrer la pierre compléte.

D'une montre la chaîne le cadet et la clé, une paire de boucles à bouillons
en tissu de jeans, exéguer

Besoins au dernier état

Relebelleymer

une paire de bouches à jartines une tabatière, une bague montée d'argent dis rose blanchis une épingle montée idem, une bague montée pierre noire une paire de lunettes montées d'or, une paire de lunettes en vermeille, un pâtre de lunette montré en argent.

J'institue pour mes légataires universel chacun pour moitié, en et absolue propriété, 1^e Louise Fernande Garnier ma fille née le 12 juil. 2^e Michel Eugène Garnier mon fils né le 15 juillet 1815.

à la charge par eux de rapporter par moi entre eux les det charges de ma succession.

dix tableaux & statuettes de petits espagnols peint dans les boîtes de l'Opéra et Bouffes ne pourront être vendus qu'à l'époque où M. Dutren payeur Général du trésor royal dans le département de Seine et où qui vendra ^{recompte} dix en dépôt chez lui jusqu'au premier janvier 1820 et le prix en sera partagé de même que ma succession. et placé

je l'appli M. Maine Platigny notaire à Paris, de vouloir continuer pour ma famille la bienveillance qu'il me toujourste en continuera pour elle ses bons avis et ses favoris de bon plaisir.

Je prie M. Desgranges ancien notaire et M. Gordon Notaire à mes bons parents, de veillons bien accorder leur bienveillance générale et mes enfants en soutenant leurs intérêts par leur bon co.

125 Enquêteur au secours de guetparee
Aout 1820 R^e Caisse Postale et Courrier
Anglaise Antérieure Décision Projet

je prie et je prie au plus haut, le Maître du tribunal civil de Seine à permanence du département de la Seine auquel je résidai de la 1^e au 1^{er} janvier Janvier 1820.

Relebelleymer

8. Janvier 1830.



Description
detourneur

Garnier

6. 16:

Munition 3^r
grette 4.20
Den 7.20 (4.80)
vegetat 18

8. 10
Le quatorze janvier 1830

soixante neuf francs
dix francs pour la
grette, comprenant
l'entretien et le
materiel

19. 8. 10
A 1. 80
J 3. 75
n 1. 91
15. 60
20 francs

15. 80

No 910

Garnier

as seen

Extrait

Des minis mises

Degrette du
tribunal civil

Dépense d'un
instauration du

Département

de la Seine

Seant aux portes

Rejetée à

Paris

soit. Garnier le dép -

ment de la mairie

Sur cette

Cabinet aux portes

Rejetée à Paris

et garderait mes

lettres marie Debelleyme

Puis l'heure d'urrai
brûlal eis i^{er} De
premi^{ere} vintance.
D'un Dijon au temps
De l'or seine chevalier
De laudat^e —
ay au De la
leg're d'la d'au
add'ati Dernau.
S'leu p' le g'au
Porteauy facette
queff're de la f'au
des des Cognac
Est ceuy que
maistre g'auvau co-
taine a p'eeay. y
Demurant.

Requie
meus ex p'si'nt
m'g'ayant d'au
enveloppe ferme



Yardung a fait de
cine mes rejet partout
la France j'irai au sei-
nante, a deux ans
apres messe Dieu
Gardes a mes sœurs

Est au commencement

Il a quitté le voyage
qui a été assez lon-
gues et il a été
représenté par le
Gouverneur.

Et attendu
le Dieu Desmeur
s'envoyera dans deux
mois Décembre à
rejoindre. Dans le
mois de Décembre
Décembre

Le Gouverneur
meurra en ce mois de

principalement dans
les terres n'ayant pas été
peuplées de vases
devenant ainsi
que l'on peut en faire
des papier qui
paraît certain et
peut être obtenu
par des herbes peu
suiciles à propos
d'une eau suinte
et qui appartiennent
à l'usage,
Brisé et givré

Par un mot au
Dessous
l'empattement des
principales vases
est assez étendu



Le Roi Louis XVI a été
accordé à l'empereur
du Mexique pour
l'indemnité de ses
esquisses et tableaux
et obtenu
peut-être à la répu-
tation d'un certain
République cédé
à l'occupant une des
villes qu'il a con-
quis et nommée
Paris, vaincu et vaincu
meilleur que son
successeur n'a atte-
nu et ayant pris les
coupures de
l'empereur du Mexique
et l'empereur de l'Amérique faites
par un certain Garcius

Garder au vuur en
au sec et au sec.
Des neiges et des deu-
mains je suis au

Cet entomme
est écrit au vu-
teau bleu Depuis
deux mille deux
ans c'est un
Système

page contenant
toute une ligne
commence par ce
mot Les souignés
finis par ce mot
insuffler

La ligne suivante
commence par ce
mot Raya,

La page suivante

me bientôt une autre

J'admirerai
me bientôt une autre.

à la quatrième ligne
deuxième ligne
ces mots Dufalon
sont écrits au vitrage
= le quinzième,

à la vingt-
quatrième ligne
ces mots D'après Bubey
D'après Reedith, sans
avoir l'écriture,

au mariage
seut & je revois, au
trocème premier cas-
cettieraz est le mot
neuf écrit, le qua-
treème contient

brisé à que commen-
çait par les mots —
il pere et finissa
par ceux ci cap. taine
Baudoin

Le 6 aig uieau
Centevant d' l' que
commence par les mots
le Deseriftray et
fini par ceux ci tout
complet.

La sixième
contient ces mots
notable au Defaute
clorique

La seconde
page contenait
plusieurs lignes
commencées par les
mots, une Sai're et
fini par ceux ci
Décembre uist mès

Cest un vingt quatre, au
Dessous est l'affiche
de restauration, il le
Dixième si que les
mot études est mis
disque, il en est de
même du mot
curageux et la rigidité
en l'usage

Refait donc
avons obtenu tous
les blancs de cette
texte aussi et ainsi,
nous l'avons côté
l'écriture paragraphe
au début de chaque
page l'écriture paragraphe
phé au sein d'elles
l'écriture paragraphe
aussi une leçon

après quoi mess
avocat et le tout
avocat et juge
notaire qui le
mentionné s'en
chargea et fut
par lui mis au
moy Desse minute
et fut écrit par lui
Déclaré auquel de
Droit pour extrait
ou expédition
messame

D'après ce
que Dessus mess
avocat à ce le
précis et par verbal
pour faire et valoir
ce que il a de ou
est avocat qu'il
avoue le dit avocat

Garrone notaire et
le grec tressé après lecture

S'qui garrone,
De belles rimes, et facette
des écoutines de la-
minette.

Registre à
Paris les quatorz Janvier
mil huit cent quatre-
vingt six cases 3. Recu
faire fac-similare cette
écriture à la demande
comptoir

Collationnée
Par l'expédition

Lelouche